REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2015**

Compte rendu affiché le **23 décembre 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **10 décembre 2015**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 21 DEC. 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Christine JACOB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, Stéphane BERTIN, Eliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Jacques ARCHER, David TOUNKARA à Muriel LECERF, Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Antoinette ATTO à Ahmed CHEKHAB, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : **Bernard GENIN, Nordine GASMI, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

15.12.0431
Réhabilitation de l'école élémentaire du groupe scolaire Grandclément - Avenant au marché de travaux - Lot n°11 (Carrelages - Faïences) - Attribution des lots 16 (Charpente - couverture) et 17 (Isolation thermique extérieure)

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vaulx-en-Velin possède dans le quartier dit « du Village », un patrimoine scolaire datant des années 1930. Les bâtiments du Groupe Scolaire Grandclément, séparés en une aile Est et une aile Ouest, sont entretenus régulièrement par les services de la Ville, mais ils n'ont pas connu d'opération lourde de rénovation depuis leur construction, hormis la réfection des toitures en 2008.

Par conséquent, au regard des réglementations liées à l'accessibilité, la sécurité incendie et la thermique, et plus simplement pour assurer des conditions d'études et de travail optimales pour les écoliers et le personnel, la Ville a engagé une opération de réhabilitation sur l'ensemble des espaces intérieurs liés à l'école.

Le budget de l'opération est de 4 230 000 € TTC. Il comprend l'ensemble des dépenses relatives à l'opération (travaux, études, révisions de prix, diagnostics).

Cette opération a été retenue dans le cadre de la dotation Politique de la Ville 2015 et elle bénéficie de subventions pour les phases 2 et 3 selon le plan de financement suivant :

DPV	VILLE	COUT HT	TVA *Portée par la ville*	COUT TTC
400 000 €	3 125 735 €	3 525 735 €	1 240 590 €	4 230 000 €

Pour mémoire, les lots suivants (lots 1 à 3 et lots 5 à 15) ont été attribués lors du Conseil Municipal du 12 février 2015 pour un montant de 2 238 265,04 € HT soit 2 685 918,05 € TTC.

Les travaux de réhabilitation ont démarré depuis le mois d'avril 2015. Le chantier est organisé en plusieurs phases afin d'assurer la continuité de fonctionnement de l'école :

- Phase 1 : réhabilitation et extension de l'aile Est (avril 2015 à juin 2016),
- Phase 2 : réhabilitation de l'aile Ouest (juillet 2016 à avril 2017),
- Phase 3 : aménagement de la cour Nord (mai à août 2017).

A ce stade, des prestations supplémentaires, non prévues initialement, sont nécessaires à la réalisation de l'opération.

Marché de prestations similaires

Après enlèvement de l'ancien revêtement de sol amianté qui s'est avéré constitué d'une sous-couche en liège d'environ 20 mm d'épaisseur (non mise en évidence par le diagnostic amiante), il est apparu nécessaire de réaliser la remise à niveau du sol.
Le sol fini devant se raccorder sur les sols carrelés existants conservés et sur les seuils des portes existantes, les travaux intègrent la fourniture et mise en œuvre d'un ragréage fibré avec primaire d'accrochage sur une épaisseur moyenne de 30mm compte tenu des dégradations superficielles du plancher béton et ce sur tous les locaux du rez de chaussée de l'aile Est de l'Elémentaire destinés à recevoir un carrelage ou revêtement PVC. Il intègre également le reprofilage des plinthes en céramiques dégradées lors du désamiantage.

Conformément aux dispositions du marché initial, une procédure de consultation a été engagée selon l'article 28-II visant les situations prévues à l'article 35-II-6° du Code des Marchés Publics afin de conclure un marché de prestations similaires avec le groupement CMM / SOMACO, titulaire du lot 11 – Carrelages Faïences (marché 2015T034, notifié le 19 mars 2015), pour réaliser ces prestations.

L'offre remise par le groupement CMM / SOMACO est de 16 487,50 € HT, soit 19 785,00 € TTC.

Elle a été soumise à la Commission de Mise en Concurrence, qui s'est réunie le 24 novembre 2015, et qui a donné un avis favorable à la passation d'un marché de prestations similaires avec le groupement CMM / SOMACO pour un montant de 16 487,50 € HT soit 19 785,00 € TTC.

Attribution des lots 16 (Charpente – couverture) et 17 (Isolation thermique extérieure)

En parallèle du démarrage des travaux de réhabilitation, le projet d'extension de l'aile Est a été modifié, à la demande du Conseil de Quartier : la future extension sera ainsi réalisée en matériaux dits « traditionnels », en cohérence avec le bâti existant (isolation par l'extérieur, revêtement de façades en enduit minéral, charpente traditionnelle et toiture tuiles, dans le respect de la norme RT 2012). L'objectif est de préserver l'aspect architectural de ce bâtiment emblématique du Village. Les opérations d'embellissement générant un surcoût seront supportées par le budget d'investissement du Conseil de quartier du Village.
Cette modification nécessite de lancer une nouvelle consultation pour les lots suivants, par voie de consultation en procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics :

- lot 16 (Charpente – couverture),
- lot 17 (Isolation thermique extérieure)

La procédure a été engagée le 25 septembre 2015. La remise des offres a eu lieu le 19 octobre 2015. Au terme de l'analyse des offres, la Commission de Mise en Concurrence (CMC), réunie le 24 novembre 2015 pour l'attribution des lots 16 et 17, a classé les offres selon les critères suivants :

- valeur technique pour 60 %,
- prix pour 40 %.

Le tableau suivant présente les entreprises classées premières par la CMC et le détail des offres :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première	Montant de l'offre en € HT
16	Isolation thermique extérieure	ALLIANCE ECO CONSTRUCTION	22 281,50
17	Charpente bois, couverture, zinguerie	CHARROIN TOITURES	32 805,40
	TOTAL € HT :		**55 086,90**
	TOTAL € TTC		**66 104,28**

Il est proposé d'attribuer les lots 16 et 17.

Aux termes de l'article 53 III du Code des marchés publics, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la Commission de Mise en Concurrence.

Le total des marchés de travaux attribués s'élève à 2 309 839,44 € HT soit 2 771 807,33 € TTC. Vous retrouverez en annexe un tableau récapitulant l'ensemble des marchés de travaux sur cette opération.

Le montant de l'Autorisation de Programme de 4 230 000 € TTC n'est pas modifié.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à signer le marché de prestations similaires pour le lot 20 ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises classées premières pour les lots 16 et 17, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès des différents partenaires ;

➢ De dire que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Autorise Madame la Maire à signer le marché de prestations similaires pour le lot 20 ;

➢ Autorise Madame la Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises classées premières pour les lots 16 et 17, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;

➢ Autorise Madame la Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès des différents partenaires ;

➢ Dit que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY